2026/001

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260129-2026_001-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/01/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 29/01/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 29 Janvier à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la Mairie de La Chapelle-de-Brain, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/01/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/01/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : DUTEMPLE Karine, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MM : DAVAL Rodolphe, GÉRARD Michel, LAMENISOT Yoann, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HEUZÉ Céline à M. MORISOT Yohann, PLANÇON-PROVOST Fabienne à M. GÉRARD Michel, TESSIER Delphine à M. DAVAL Rodolphe, M. DANET Tony à M. RANDONNET Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : M. MOUROUX Grégoire

2026/001 – Avenant à la convention d'adhésion au Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine

Vu la délibération n°2022/055 en date du 09 décembre 2022, relative à la convention d'adhésion au Conseil en Architecture et Urbanisme d'Ille-et-Vilaine ;
Considérant la proposition du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, de proroger la convention pour l'année 2026 ;
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'avenant à la convention d'adhésion au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme d'Ille-et-Vilaine (CAU35).

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- APPROUVE l'avenant à la convention d'adhésion au CAU35,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document administratif et financier relatif à cette convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 30/01/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

Secrétaire de séance
M. MOUROUX Grégoire

Publicité des actes de la commune par publication papier le